

Rentrée scolaire 2017-2018

[Le décret inscription en 1^{re} secondaire](#)

A partir du 6 mars 2017 : début des inscriptions.

Réception par l'Athénée des documents fournis par l'école primaire il est important d'effectuer cette démarche le plus rapidement possible (du **6 mars** au **24 mars inclus**). La chronologie des inscriptions n'intervient pas pour le classement.

1. **Le samedi 11 mars 2017: MATINÉE « PORTES OUVERTES » à 9h30 précises.**

Information par la Direction (*à 9h30 précises*), présentation des choix des grilles de cours, rencontre avec les enseignants, visite de l'école.

2. **Du 25 mars 2017 au 1er mai 2017 inclus**

Aucune inscription ne peut être actée.

3. **Du 2 mai 2017 au 30 juin 2017**

Reprise des inscriptions: classement chronologique.

A partir du 1^{er} juillet jusqu'au 5 juillet 2017 et du 16 au 31 août 2017

Une permanence est assurée entre 10h et 12h et entre 14h et 16h. Le **mardi 22 août 2017** de 9h30 à 13h et 17h à 20h.

La Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement à propos de l'école et des inscriptions: 04/365 18 28.

4. Les inscriptions doivent être clôturées:

Le **31 août 2017** pour les classes de 1^{re} année et le **5 septembre 2017** pour les autres classes.